

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 8 février 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° :

DL 8/2021

Objet :

Signature du renouvellement de la convention relative aux conditions d'accès à la déchèterie de Magny Les Hameaux applicables aux particuliers des communes de Saint Rémy les Chevreuse et Chevreuse

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; Mme BERCHON (titulaire CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) - Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 02/02/2021

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 27

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL8/2021

Signature du renouvellement de la convention relative aux conditions d'accès à la déchèterie de Magny-Les-Hameaux applicables aux particuliers des communes de Saint Rémy les Chevreuse et Chevreuse

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention relative aux conditions d'accès de la déchèterie de Magny-les-Hameaux par les Chevrotins et les Saint-Rémois, définissant les modalités techniques et financières, et notamment le tarif de visite,

Vu la note de présentation,

Considérant que les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse appartiennent à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets sur leur territoire, et que ladite Communauté de Communes a transféré sa compétence déchets au SIOM de la Vallée de Chevreuse pour les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse,

Considérant la distance existante entre la déchèterie-ressourcerie du SIOM située à Villejust et ces communes, et le souhait de ces dernières de permettre l'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux,

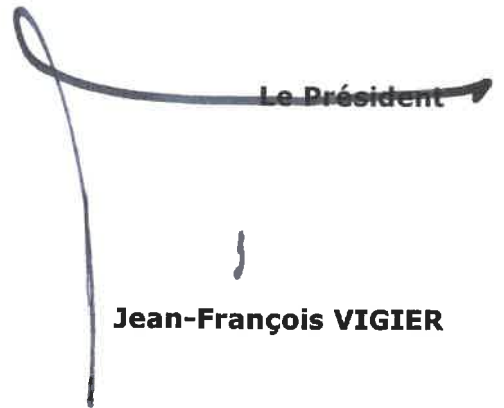
Considérant qu'une convention a été conclue entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le SIOM pour permettre aux particuliers exclusivement domiciliés sur ces deux communes d'accéder à la déchèterie de Magny-les-Hameaux, et que cette convention expire le 31 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le contenu du projet de convention relative aux conditions d'accès de la déchèterie de Magny-les-Hameaux par les particuliers dont le domicile principal se trouve sur le territoire des communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse,
- **Autorise** le Président du Syndicat à signer la convention relative aux conditions d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux par les particuliers des communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, avec la Communauté d'agglomération de Saint Quentin En Yvelines, gestionnaire de ladite déchèterie,

- **Précise** que les dépenses relatives à l'utilisation de la déchèterie de Magny-les-Hameaux seront imputées sur le budget public du SIOM, section fonctionnement, chapitre 011 et qu'elles sont considérées comme une prestation spécifique imputée intégralement aux communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2021**
Affichée le : **15 FEV. 2021**

Jean-François VIGIER

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL8_2021
Date de la décision:	2021-02-08 00:00:00+01
Objet:	Signature du renouvellement de la convention relative aux conditions d'accès à la déchèterie de Magny les Hameaux applicables aux particuliers des communes de Saint Rémy les Chevreuse et Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20210208-DL8_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20210208-DL8_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1267
<i>nom original:</i>		
Annexe DL8.pdf	application/pdf	505330
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL8_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	505330
<i>nom original:</i>		
dl 8 2021.pdf	application/pdf	137554
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL8_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	137554
<i>nom original:</i>		
Note presentation DL8.pdf	application/pdf	61087
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL8_2021-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	61087

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2021 à 11h46min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2021 à 11h50min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2021 à 11h50min07s	Transmis au MIAT